PROCES-VERBAL
DU *CONSEIL MUNICIPAL*
DE SAINTE VALIÈRE

Séance du VENDREDI 5 JUIN 2026
A 18 H 30 – Mairie

Membres Titulaires du Conseil Municipal

Gérard DAUZAT- Viviane DURAND - Jean-Paul BRU — Catherine CAMBRIELS – Charles CATHALA – Rémi HERPIN - Ingrid NUIJTEN -Marie PECH – Hervé RIVAT – Ingrid VOLLEREAU- Alain CEINDRIAL – Isabelle BESSIERES - Yann POIRRIER – Laetitia DURAND - Olivier DESCHAMPS.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation PV Conseil Municipal du 26 mai 2026**
- **Election des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs**

Présents

Présents : Gérard DAUZAT, Viviane DURAND, Jean-Paul BRU, Marie PECH, Charles CATHALA, Ingrid NUIJTEN, Hervé RIVAT, Ingrid VOLLEREAU, Isabelle BESSIERES, Laetitia DURAND, Alain CEINDRIAL, Olivier DESCHAMPS, Yann POIRRIER.

Absents

Catherine CAMBRIELS représentée par Gérard DAUZAT,
Remi HERPIN représenté par Isabelle BESSIERES.

Nombre de conseillers en exercice :	**15**
Nombre de conseillers présents :	**13**
Nombre de conseillers absents	**02**
Procurations :	**02**
Quorum :	**08**

Président de séance : Monsieur Gérard DAUZAT.

Nomination d'un secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Ingrid VOLLEREAU est désignée secrétaire de séance.

Point N°1 : **Approbation PV Conseil Municipal du 26 mai 2026.**

Pas de remarque

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

Point N°2 : **Election des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.**

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
Nombre de suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8
Monsieur Gérard DAUZAT, Madame Viviane DURAND et Monsieur Jean-Paul BRU ayant obtenu quinze voix, soit la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires de la Commune de Sainte Valière en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
Nombre de suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8
Madame Marie PECH, Monsieur CEINDRIAL Alain, Monsieur HERPIN Rémi ayant obtenu quinze voix, soit la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants de la Commune de Sainte Valière en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Clôture de la séance à 19 heures 45.

A Sainte Valière, le 08/06/2026
Gérard DAUZAT,
Maire,

